

# MAIRIE DE CHERONNAC

## COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL Du 31 mars 2022 à 20 h 30

Approbation des comptes de gestion 2021 communal et lotissement des grandes laides.

Approbation des comptes administratifs 2021 communal et Lotissement des Grandes Laides. Le compte administratif communal laisse apparaître un excédent de fonctionnement et un déficit d'investissement. Le compte administratif du lotissement présente un déficit d'investissement et de fonctionnement. Mais globalement l'ensemble cumulé des différents comptes administratifs 2021 fait apparaître un solde excédentaire.

Le conseil municipal vote les subventions à différentes associations.

La commune peut bénéficier comme les années précédentes d'un prêt de 6 000 € du conseil départemental à un taux bonifié de 0,35 % sur 10 ans. Monsieur le Maire se renseignera pour s'assurer que cet emprunt peut servir à financer l'achat des terrains.

Concernant la vente des terrains, Mr et Mme LAPAPELIERE viennent d'acquérir une parcelle au lotissement jouxtant la leur. Pour la vente du terrain à la Féranchie avec Mr FAUPIN, attente d'un rendez-vous avec le notaire.

Les travaux d'électricité et plomberie au bâtiment communal sont terminés. Pour la fabrication et la mise en place d'un garde-corps, 2 devis ont été établis : un par la société ROCSERRURE de Rochechouart dont le montant s'élève à 6 470.16 TTC et un par la société Passion Métal de Saint Laurent sur Gorre dont le montant est de 2 040 € TTC. Le conseil municipal a choisi le devis le moins élevé.

Concernant les travaux à l'église, la couverture du côté Nord est finie.

Le bornage des terrains Rebecq a été effectué par la Cabinet Vincent de Saint-Junien.

Pour le balisage des chemins PDIPR, une formation va être suivie par Mme GAUTHIER. Des nouveaux panonceaux directionnels vont être mis en place aux endroits mal balisés. Un devis a été demandé à l'entreprise DPS de Limoges pour la création de ces panneaux. Ils seront en alu avec une impression numérique. Le montant du devis est de 456 € TTC.

Le conseil municipal ayant pris la décision de changer le tracteur, un cahier des charges va être établi et envoyé à différents concessionnaires.

Durant 2022, plusieurs manifestations sont prévues. La chasse aux œufs aura lieu le dimanche 17 avril. Monsieur le Maire suggère que pour porter toutes ces manifestations il serait nécessaire de créer un comité des fêtes.

Suite à la demande de Mr SMITH de Busssac, d'acquérir un chemin traversant ces parcelles, le conseil municipal émet un avis défavorable car ce chemin sert à d'autres riverains. Donc il y aurait toujours droit de passage.

Les nouveaux horaires des agents commencent le 1<sup>er</sup> avril.

**A Chéronnac, le 1<sup>er</sup> avril 2022**  
**Le Maire,**